



**NOM :** .....

**PRÉNOM :** .....

# CARNET DE CORRESPONDANCE 2025-2026

*Ce document a pour objectif de permettre à chacun de mieux vivre les temps périscolaires*



# **1 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

## **CANTINE, GARDERIE ET COUR D'ECOLE**

### **ATTITUDE**

- Le respect de l'autre est nécessaire pour le bien de tous.
- Nous ne devons ni humilier, ni insulter l'autre, ni par les mots, ni par son comportement
- Aucun propos raciste n'est toléré.
- Les gestes ou mots grossiers ne sont pas acceptés.
- Les bonjours, s'il vous plaît et mercis, sont beaucoup appréciés.
- Les enfants ne doivent pas abîmer volontairement les vêtements des autres, ni le matériel de l'école.
- Si un adulte appelle un enfant, l'enfant doit aller le voir très rapidement.
- En cas de souci, l'enfant ne doit pas régler le problème par lui-même mais doit aller voir un adulte qui gérera le problème.
- L'enfant doit marcher calmement dans les couloirs, rester dans les toilettes juste le temps nécessaire (cet endroit n'est pas un lieu de jeux)
- Les enfants doivent se ranger correctement pour aller à la cantine et y parler doucement.
- De même ils doivent manger correctement sans perturber ni gêner le service de cantine (Cela ne veut pas dire que l'enfant ne peut pas discuter calmement avec ses camarades).
- L'enfant doit éviter le gaspillage et ne doit pas jouer avec la nourriture, ni la jeter.
- Idem pour l'eau, elle ne doit pas être gaspillée (toilettes/cantine/lavabos)
- Les jeux de bagarre même « pour de faux » sont interdits.
- L'enfant n'a pas le droit d'appuyer sur le bouton d'ouverture du portail de la garderie. Nous demandons donc aux parents de donner l'exemple et faire de même.
- Il est strictement interdit de sortir de l'école/garderie sans autorisation.

### **JEUX**

#### **PRIMAIRE :**

- Un seul enfant par jeu sur la structure, pas de jeu (chat ou autres) autour de la structure.
- Faire attention aux autres enfants et ne pas jouer sur la structure en dépit du bon sens (passer par-dessus l'échelle par exemple).
- Ne pas y aller les jours de pluie ou le matin en hiver.
- Les parties de billes/cartes Pokemon se font « pour de faux », afin de jouer uniquement pour le plaisir et éviter les frustrations pour les cycles 2. Les cycles 3 ne pourront pas proposer des parties réelles mais juste des « entraînements » aux cycles 2. Les boulets, calots ou autres sont interdits.
- Les enfants ne doivent pas s'asseoir sur les tables de ping-pong.
- Les délimitations pour le foot sont à respecter et les enfants ne doivent pas occuper toute la cour (notamment les jours de pluie) et ne peuvent se servir que d'un ballon en mousse.

## MATERNELLE :

- Les vélos doivent rester sur le circuit vélo (pas sur la dalle orange, ni sur l'herbe, ou contre le grillage),
- Les enfants ne doivent pas se cogner entre eux, ni monter à 2 sur les vélos. (Pour information un vélo de maternelle coûte environ 250€ et est financé par le budget des classes maternelles).
- L'enfant doit faire du toboggan sur les fesses et ne doit pas remonter à l'envers.
- L'enfant doit prendre le tunnel dans le bon sens et ne pas pousser (chacun son tour).
- Lorsqu'un enfant joue au bac à sable, il ne doit pas marcher dedans, ni jeter du sable
- Les objets du bac à sable restent dedans.
- Le petit matériel reste dans la cour (pas sur la structure, les vélos ou le bateau)
- L'enfant doit ranger après avoir joué.

## MODALITÉS

- Un mot sera noté suite à une répétition de petites incivilités ou directement suivant l'importance du non-respect des règles, une fiche de réflexion (entre l'enfant et le/les parents) sera à rédiger puis à rendre à la personne ayant sanctionné l'enfant. Ceci afin que le souci posé soit abordé à la maison.
  - » **3 MOTS** : RDV Agent/Parents : fiche de réflexion (Voir annexe)
  - » **5 MOTS** : Courrier de la mairie : fiche de réflexion (Voir annexe)
  - » **8 MOTS** : Convocation à la mairie Elus, agents, parents, enfants : fiche de réflexion (Voir annexe)
  - » **10 MOTS** : Exclusion temporaire de l'enfant 3 jours des temps périscolaires
- Si l'enfant à un comportement exemplaire pendant 1 mois son dernier mot ne sera pas comptabilisé.
- Les compteurs seront remis à zéro à chaque trimestre.
- Les fiches de réflexion seront à rendre sous 3 jours au plus tard.

## RAPPEL

Un enfant a besoin de règles, de cadres, de repères. Ce règlement est un rappel des règles de bon sens et non exhaustif, il a été rédigé en accord avec les demandes et attentes du corps enseignant, des agents périscolaires et des élus afin d'avoir une base commune et donc une cohérence de fonctionnement pour les enfants.

En cas de désaccord avec un agent, les parents devront s'adresser à la mairie (l'élu en charge des affaires scolaires et périscolaires)

M. Le Maire, Noël Bournonville,

M. le Directeur, Xavier Garcia

Léonie Rocher, directrice de  
l'ALSH

Karine Guibaudet

Conseillère municipale déléguée  
Affaires scolaires et périscolaires

Les enseignants

Les agents

## SIGNATURES :

## PARENTS

## ENFANTS

# FICHE DE REFLEXION N°1

Nom : ..... Prénom : ..... Date: .....

1. Que s'est-il passé ? Pourquoi ai-je agi de cette façon ?

2. Quelles solutions puis-je proposer ?

3. A mon avis, que se passera-t-il si je recommence ? Quelle(s) conséquence(s) cela pourrai(en)t-il y avoir ?

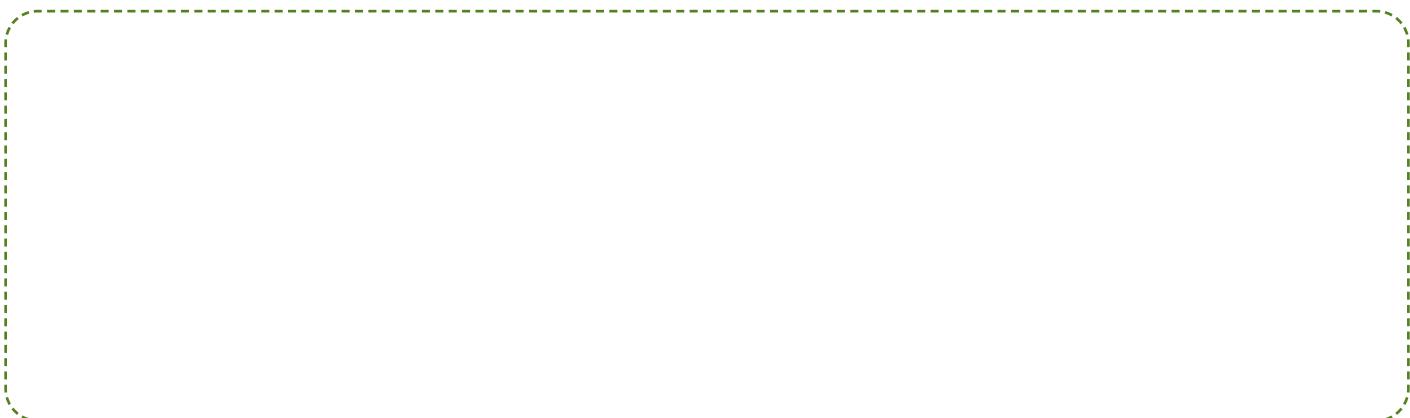
## FICHE DE REFLEXION N°2

NOM : ..... PRÉNOM : ..... DATE: .....

Je dessine ce que j'ai fait :



Je dessine pourquoi cela dérange :



Je dessine ce que je vais faire la prochaine fois :



Après avoir réfléchi sur mon comportement, je me sens ....



## **2 - SUIVI DE L'ENFANT**

### **CORRESPONDANCE AVEC LES PARENTS**

Ce carnet de correspondance a pour but d'apprendre à mieux vivre tous ensemble (adultes et enfants).

Dans le cas de comportement inapproprié de l'enfant, les observations écrites par un adulte devront être signées par l'enfant et ses parents. Lorsque les comportements sont jugés critiques par les adultes, la famille est convoquée par le maire ou un adjoint. Une suspension temporaire ou définitive pourra être envisagée.

<b>DATE</b>	<b>NOM</b>	<b>OBSERVATIONS</b>	<b>SIGNATURE PARENTS ENFANTS</b>

DATE	NOM	OBSERVATIONS	SIGNATURE PARENTS ENFANTS

DATE	NOM	OBSERVATIONS	SIGNATURE PARENTS ENFANTS

DATE	NOM	OBSERVATIONS	SIGNATURE PARENTS ENFANTS

DATE	NOM	OBSERVATIONS	SIGNATURE PARENTS ENFANTS

DATE	NOM	OBSERVATIONS	SIGNATURE PARENTS ENFANTS



*Ne fais pas aux autres ce que tu  
n'aimerais pas qu'on te fasse*



## CONTACT

**Mairie de Saint-Médard-sur-Ille**  
[www.saint-medard-sur-ille.fr](http://www.saint-medard-sur-ille.fr)  
**02 99 55 23 53**

**Mairie :** [mairie@smdsi.fr](mailto:mairie@smdsi.fr)

**École :** [ecole.0351610K@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0351610K@ac-rennes.fr)

**Cantine :** [cantine@saint-medard-sur-ille.fr](mailto:cantine@saint-medard-sur-ille.fr)

**Centre de loisirs :** [alsh@saintmedard-sur-ille.fr](mailto:alsh@saintmedard-sur-ille.fr)

**Conseillère déléguée aux affaires scolaires et sociales :** [karine.guibaudet@smdsi.fr](mailto:karine.guibaudet@smdsi.fr)